



Rupture de contrat ou indemnité

Par **alain24**, le **29/12/2008** à **12:17**

Bonjour,

je suis vrp dans une société depuis Sept 2003.

Mon contrat de travail mentionne 14 plages horaires imposées, or, mon employeur ne me fournit que 80% de plages horaires.

De plus, mon employeur a créé une autre société vendant les mêmes produits que moi mais à 30 voir 40% moins cher et ce sur le même département que j'exploite.

Suis-je en droit de réclamer une indemnité financière et est-ce un motif de rupture de contrat?

D'avance, merci.